ANVAL
Syndicat Mixte Affluents
Nord Val de Loire

Place de l'Europe B.P.13
37 390 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE
Tél : 02.47.41.21.28
Mobile : 06.68.35.86.53
Courriel : mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Contrat territorial de la Bresme 2017-2021
(Animation 0,5 ETP)

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Sommaire

I. Introduction. 2

A. Présentation du Syndicat Mixte ANVAL. 2
B. Le réseau hydrographique. 5

II. Restauration de la morphologie, Surveillance et suivi de l'état des cours d'eau en 2019. 7

A. Travaux de restauration hydromorphologique 7
B. Suivi et surveillance. 20
C. Veille technique, conseils et montage de dossiers. 20

III. Communication autour des projets mis en œuvre par le syndicat 21

A. Animation nature 21
B. Autres actions de communication et développement d'outils support 21

IV. Étude du projet de soutien au débit d'étiage de la Boire 22

V. Actions transversales 23

VI. Traitement des données cartographiques 24

VII. Les journées de formation 24

VIII. Gestion administrative 25

IX. Récapitulatif 26

X. Échéancier 2020 27

Dossier ANNEXE

I. Introduction.

Ce rapport présente les différentes missions réalisées au cours de l'année 2019 par le technicien du syndicat, Martin LETELLIER (**0,5 ETP**). Les actions présentées dans ce rapport concernent essentiellement l'**animation du contrat territorial de restauration de la Bresme et ses affluents**.

A. Présentation du Syndicat Mixte ANVAL.

Le Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire est une collectivité territoriale gestionnaire de milieux aquatiques. Son siège est fixé à La Membrolle sur Choisille. Il est actuellement présidé par Monsieur Sébastien MARAIS.

Le rôle du syndicat est d'appréhender les travaux de restauration et d'entretien des masses d'eaux dont il a la gestion, d'effectuer des suivis sur ces milieux, mais aussi d'informer et d'aider les communes, de conseiller et sensibiliser les riverains, …

Toutes les opérations entreprises par le syndicat ont pour but d'améliorer la qualité physique, physico-chimique et biologique de l'eau et du milieu. Les actions de restauration des cours d'eau sont principalement orientées sur l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau, qui contribue à l'autoépuration des eaux et conditionne en grande partie la qualité biologique des milieux aquatiques.

- *Cf. Carte du périmètre de compétences de l'ANVAL*
- *Cf. Carte du bassin versant de la Bresme et ses affluents, territoire où l'ANVAL exerce ses compétences*

Périmètre du syndicat mixte Affluents Nord Val de Loire au 1er janvier 2019

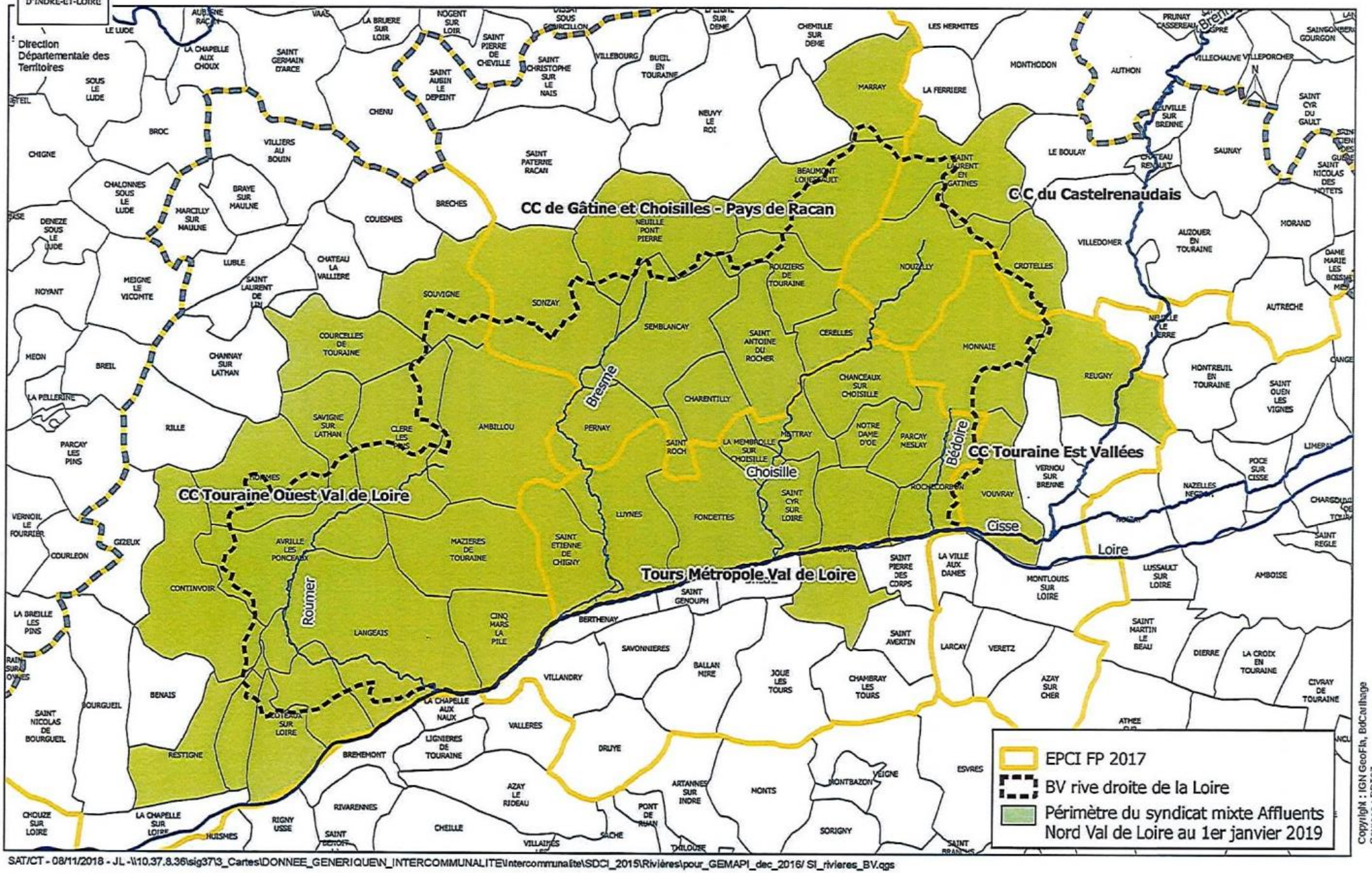

Bassin versant de la Bresme et de ses affluents

Superficie du bassin : 151 km²

Limite du bassin versant de la Bresme et ses affluents

Communes du bassin versant

Communes du bassin versant adhérentes au syndicat ANVAL via les EPCI

Cours d'eau

Plans d'eau artificiels

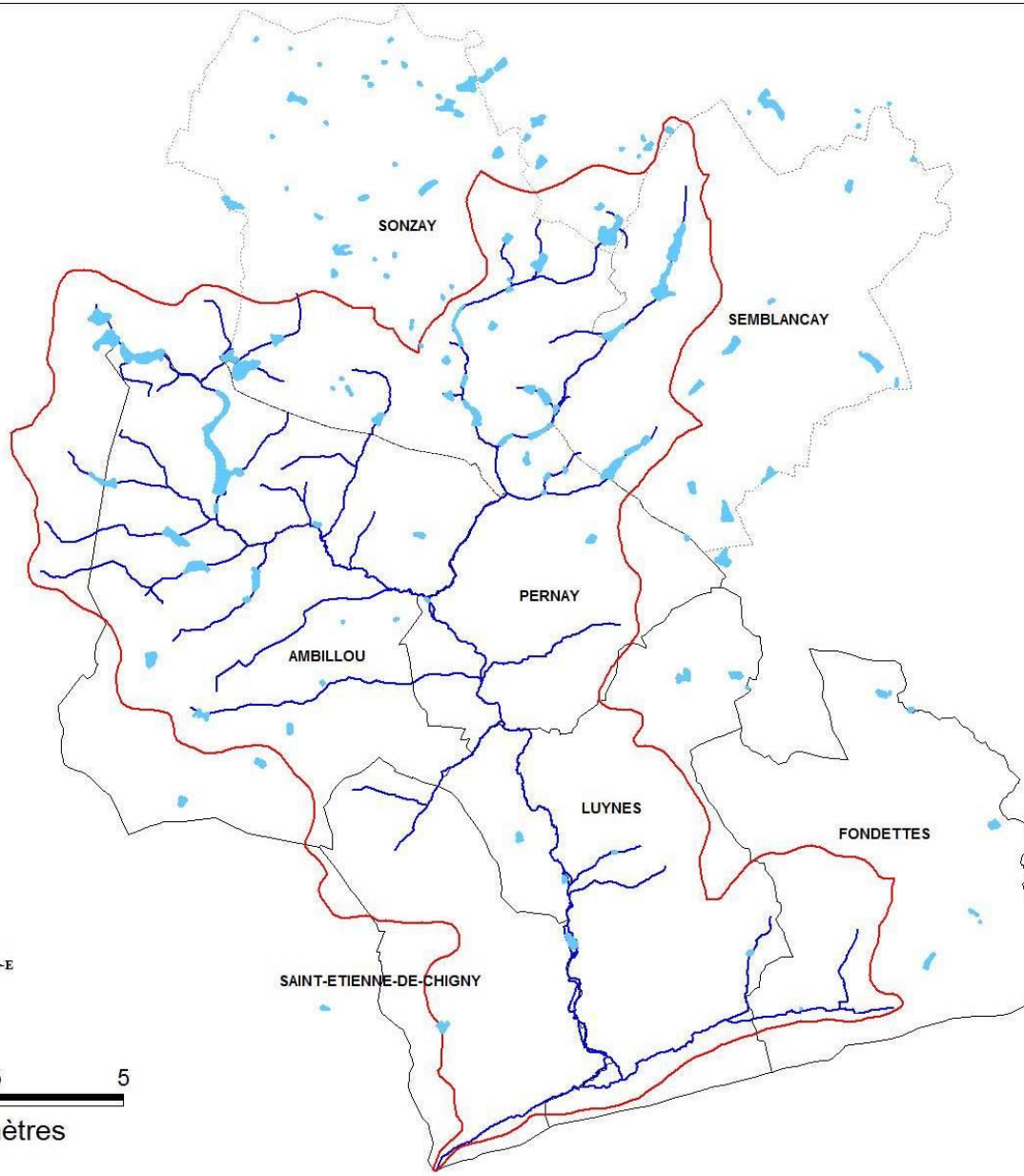

B. Le réseau hydrographique.

➢ *Cf. Carte du réseau hydrographique du bassin de la Bresme et ses affluents*

L'ANVAL est compétent sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant, soit près de 83 km de cours d'eau. Le bassin versant de la Bresme a une superficie totale de 151 km², dans lequel s'écoulent des cours d'eau non domaniaux.

Affluent rive droite de la Loire, la Bresme est une rivière drainant une partie du "Pays des landes" situé en Gâtine tourangelle.

Elle parcourt une distance de 30 km et traverse successivement les communes de Semblançay, Sonzay, Ambillou, Pernay, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny avant de confluer avec la Loire au lieu-dit « Ile Belle-Fille », juste en aval de « l'Ile Buda ».

Sa pente moyenne est de l'ordre de 0,3‰.

Les principaux affluents de la Bresme sont :

Ruisseau	Linéaire	Rive	Communes
Le Tournelune	6 400 m	Droite	Sonzay
Le Beaufou	2 500 m	Gauche	Semblancay, Pernay
Le Braineau	10 000 m	Droite	Ambillou
La Petite Vienne	2 700 m	Gauche	Pernay
La Garande	4 200 m	Droite	Ambillou, Pernay
Le Ruisseau de l'Etang Brûlé	3 400 m	Droite	Ambillou, Pernay, St Etienne
Le Ruisseau de Villefolette	1 600 m	Droite	Luynes
Le Ruisseau de Noue	2 100 m	Droite	Luynes
La Boire (Petite Bresme)	5 900 m	Gauche	Fondettes, Luynes

Réseau hydrographique du bassin de la Bresme et ses affluents

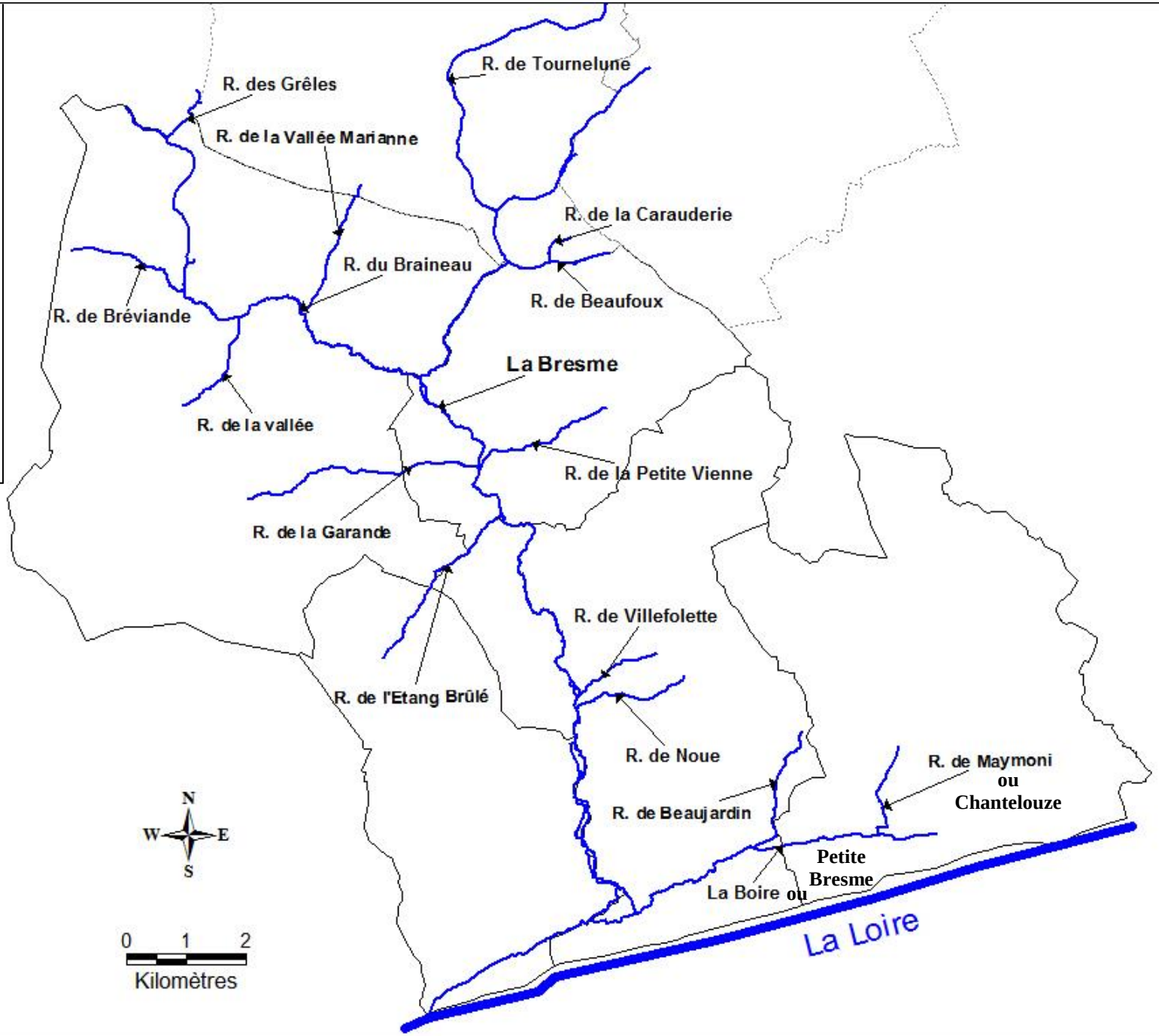

II. Restauration de la morphologie, Surveillance et suivi de l'état des cours d'eau en 2019.

A. Travaux de restauration hydromorphologique

Dans le cadre du contrat territorial de restauration de la Bresme et ses affluents, des travaux de restauration de la morphologie du lit des cours d'eau ont été réalisés en 2019 (opérations d'effacement d'ouvrages et d'aménagement de radiers de ponts).

Comme le stipule l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2016, tous ces travaux sont autorisés conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et au mémoire justifiant l'intérêt général des travaux.

Les travaux ont été réalisés entre mai et novembre 2019 par les entreprises « Varvoux T.P.F. » et « Bigot T.P. », recrutées dans le cadre d'une consultation sur devis avec cahier des charges à l'appui.

La maîtrise d'œuvre a été assurée en régie par le technicien du syndicat. Sur l'ensemble des milieux restaurés, le technicien s'est occupé de :

- Réaliser les campagnes prospectives de terrain pour la préparation travaux (création des accès et dimensionnement des ouvrages et aménagements, effacement de petits ouvrages, aménagement des radiers de ponts).
- La création des plans de situation, schémas et croquis des aménagements à réaliser… Détails quantitatifs et demande de devis auprès d'entreprises de travaux publics (visite des sites projets avec les entreprises). - ***Cf. Extraits en ANNEXE, page n°1 à 12***
- La rédaction de cahiers des charges techniques dans le cadre des consultations par devis.
- La concertation avec les propriétaires riverains et élus (courriers d'informations, gestion et animation des rendez-vous avec les propriétaires concernés par les travaux). - ***Cf. Extrait courrier en ANNEXE, page n°13 à 14***
- L'organisation des réunions de préparation et de suivi des chantiers avec les entreprises, riverains et les services techniques des communes concernées.
- La gestion et du suivi permanent des travaux (Supervisions/conduite de travaux, mesures, marquages, modifications, gestion des stocks de matériaux et établissement des décomptes au fur et à mesure de l'avancement des chantiers).
- La gestion du relationnel sur le chantier avec les badauds, élus et riverains.
- La commande des mélanges graniers et l'ensemencement des sites après travaux de terrassement.
- La gestion des imprévus (Modification des plans de circulation des camions semi-remorques ; Opposition des services voirie communale quant aux craintes de voir la chaussée dégradée en période de canicule ; Gestion des périodes propices à la circulation sur les chaussées avec le service voirie métropolitain) - ***Cf. Extrait des échanges en ANNEXE, page n°15 à 26***
- Suivi photos avant/après (*Cf. Descriptif des travaux en pages suivantes*).
- La réception des travaux d'aménagement des radiers de pont avec le service ouvrages d'arts du conseil départemental d'Indre et Loire.

Cette campagne de travaux a concerné 4 zones détaillées en pages suivantes !

➢ ***<u>Zone n°1</u> : Effacement du clapet de la Poste de Luynes et renaturation du lit de la Petite Bresme***

La zone de chantier se situe à proximité du bourg de Luynes et concerne un linéaire de 170 mètres de rivière renaturée après démantèlement du clapet. Jadis, la Petite Bresme devait ressembler à une vaste zone humide dans laquelle s'écoulait un petit ruisseau de plaine (ex : un marais). Afin de mettre en culture ces surfaces, la zone humide a été drainée et les ruisseaux collecteurs ont été canalisés pour s'affranchir des débordements réguliers dans la plaine d'inondation.

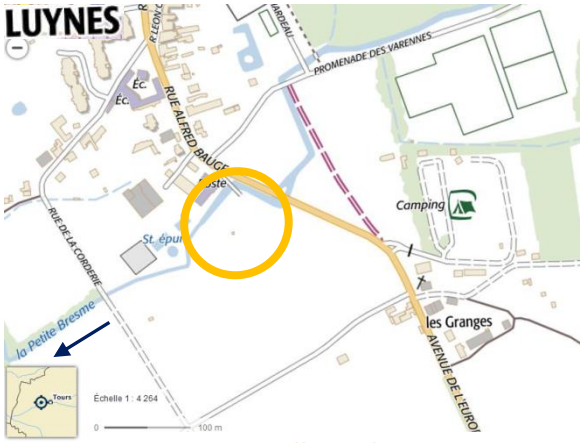

Zone d'emprise, STEP/Poste, Commune de Luynes.

La Petite Bresme (ou Boire) fait partie des milieux aquatiques ayant été fortement modifiés par l'Homme (réseau hydrographique tracé au cordeau ; sur-largeur généralisée avec envasement important ; Faible maintien des berges et absence d'ombrage assuré naturellement par la présence d'une ripisylve… phénomènes ayant pour conséquence l'appauvrissement généralisé de la vie aquatique)
Les opérations de restauration 2019 ont permis de rétablir la libre circulation piscicole et de retrouver une mosaïque d'habitats plus diversifiés. Les travaux se sont déroulés dans l'ordre suivant :

- Abattage de la haie de thuya en pied de mur,
- Piquetage d'implantation des faciès du chenal d'écoulement préférentiel (sinuosité et gabarit adapté au débit et caractéristiques physiques de la vallée),
- Retrait du clapet,
- Pré-formation des banquettes par la mise en place de glaise en cordon (réutilisation de la vase dans le cœur des banquettes ou mélange avec de la terre végétale),
- Reconstitution du matelas alluvial par recharge granulométrique,
- Réimplantation grossière des hélophytes misent en réserve lors des travaux préparatoires et ensemencement du site et des banquettes avec un mélange grainier.

Clapet de Luynes	
Référentiel des obstacles à l'écoulement	
Cours d'eau	Grande Boire ou petite Bresme
Localisation	Au sis de la poste de Luynes Communes de Luynes
Usages	Loisir
Nature de l'ouvrage	Clapet basculant
Caractéristiques de l'ouvrage	
Hauteur	≤ 1 m
Profil	Vertical
Incidences de l'ouvrage	
Franchissabilité	Infranchissable
Zone d'influence amont	Position basse : faible Position haute : 800 m

Etat des lieux Avant travaux (Hauteur moyenne de vase = 0,4m) :

Haie de Thuya recouvrante à 2/3 de la largeur

Clapet amovible (obstacle à la continuité écologique)

Envasement important - Faible lame d'eau (ripisylve clairsemée voire absente)

Surlargeur / Lit uniforme

Lit uniforme et surdimensionné (Mauvaise gestion de la ripisylve : coupe à blanc à droite)

Après tentative de restauration dans le cadre du CRE 2012 - Gabarit uniforme et trop large - Faible diversité des écoulements et des habitats (principal substrat: sable)

Descriptif des travaux :

Pour mettre en valeur la Petite Bresme…

Les travaux ont consisté à rétrécir le lit d'étiage par la création de banquettes végétalisées. Les banquettes, d'une ***hauteur comprise entre 50 et 70 cm***, ont permis de ***réduire le lit d'écoulement plein bord à une largeur de 6 à 2 m (faciès radier)***. Un lit d'étiage a été façonné lors de la reconstitution de la couche d'armure par l'apport de matériaux minéraux (granulométrie diversifiée en taille), et l'accentuation/reconstitution des changements d'inflexion du cours d'eau (vue en plan).

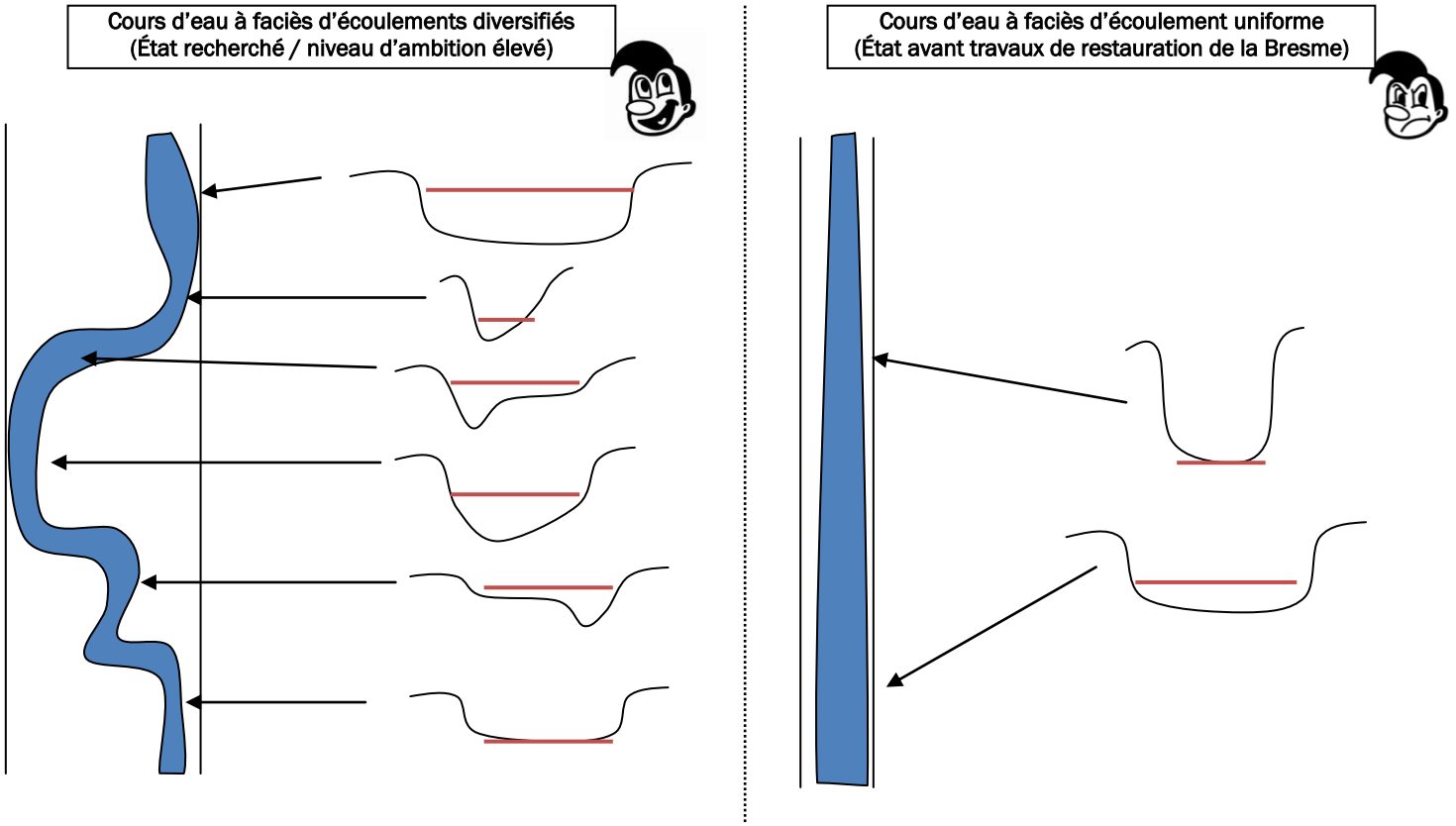

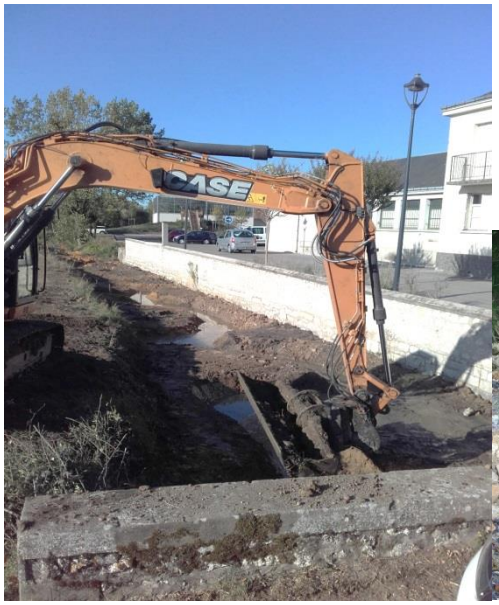

Granulométrie apportée sur le chantier

Photos Avant / Après travaux

Dvlpt de la végétation après ouverture prolongée du clapet

Abattage de la haie de thuya et renaturation du lit

Ecoulement homogène et lit uniforme surdimensionné

Matelas alluvial reconstitué (alternance radier/fosse)

Lit uniforme et envasé

Reconstitution d'une alternance plat courant/fosse/radier

Clapet de Luynes en position basse. Ouvrage bloquant la continuité écologique

Lit renaturé après démantèlement du clapet. Débit plein bord sur profil banquette

Avant travaux : passage d'eau « arche de gauche » comblé par les sédiments

Après travaux : passage débouché, capacité hydraulique de l'ouvrage retrouvée. Lit mineur restauré.

2013 : Tentative de restauration CRE 2007-2012

2019 : reprise des aménagements (phase chantier)

Chenal d'écoulement lentique et peu diversifié

Création de radier (zone d'oxygénation de l'eau)

Absence de diversité dans les faciès d'écoulement. Eaux stagnantes (basses eaux)

Pincement par création de banquettes (crue montante)

A présent, il faut surveiller le développement algal pendant le temps de résilience du milieu, en veillant notamment à ce qu'il y ai une bonne implantation de la ripisylve (ombrage recherché)

➢ ***<u>Zone n°2</u> : Effacements des seuils du Petit Moulin sur la Bresme et de la Petite Vienne sur le ruisseau du même nom (Pernay)***

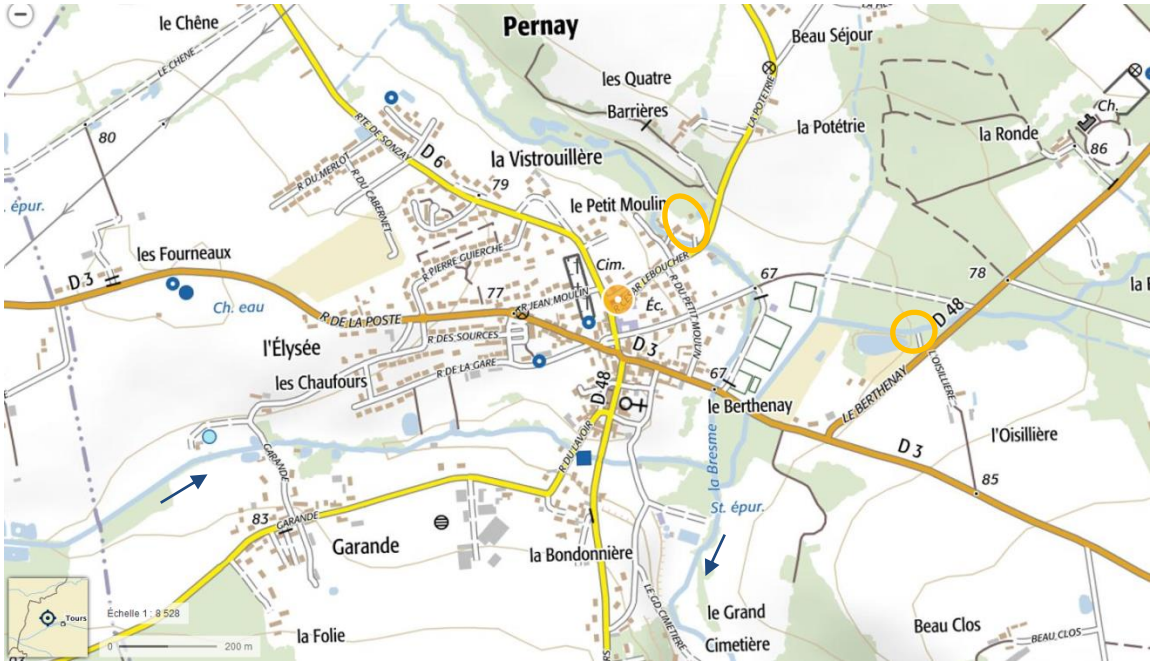

Seuil du Petit Moulin au Nord / Seuil de la petite Vienne à l'Est, Commune de Pernay.

La restauration de la continuité écologique passe par des opérations sur les obstacles (clapet, seuil, vannes). Ces pratiques ne sont pas systématiquement associées à la « suppression de l'ouvrage ».

Des solutions de gestion ou d'aménagement permettent d'atténuer l'effet de l'obstacle tout en maintenant l'ouvrage et son usage.

Toutefois, les ouvrages non entretenus, ou sans consistance légale, doivent de préférence être démantelés afin d'assurer une transparence migratoire totale des espèces aquatiques. Le démantèlement d'ouvrage reste la solution la plus avantageuse pour le bon fonctionnement de la rivière. Si elle est justifiée du point de vue technique et biologique, elle présente le meilleur rapport coût / bénéfice écologique.

Il n'y a pas à ce jour de politique de dérasement systématique des ouvrages. La suppression de seuils n'est pas une position de principe. C'est une décision technique mûrement analysée, même s'il peut arriver que plusieurs ouvrages puissent être supprimés dans le cadre de contrats territoriaux.

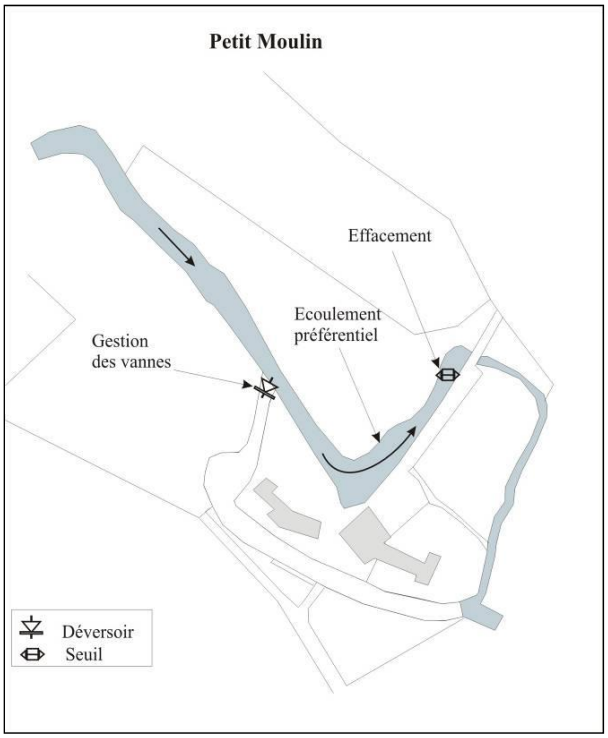

Les actions doivent être envisagées au cas par cas, rivière par rivière, ouvrage par ouvrage, de façon à choisir les solutions les plus pertinentes pour la rivière, ses usages et ses usagers. Les impacts locaux doivent être analysés projet par projet, et les projets adaptés de manière à minimiser leurs effets secondaires.

Dans le cas des seuils du Petit Moulin et de la Petite Vienne, la solution d'effacement a été privilégiée en concertation avec les propriétaires riverains.

Photos Avant / Après travaux

Seuil bloquant la continuité écologique de la Bresme

Lit renaturé après démantèlement du seuil (alternance radier/fosse)

Mise à sec du site avant démolition

Écoulements diversifiés = milieux plus vivant

Seuil du ruisseau de la Petite Vienne

Réutilisation des pierres du seuil et des murs de soutènement pour stabiliser et diversfier le fond du lit

Vue du seuil sous le tablier de l'ancien ponton

Continuité écologique restaurée

- ***<u>Zone n°3</u> : Aménagement du radier de pont « rue du commerce » et du lavoir communal sur la Garande + effacement d'un ouvrage illégal (Pernay)***

Pour compenser les déséquilibres morphologiques des cours d'eau et notamment assurer la libre circulation des espèces piscicoles, les opérations ont consisté à fractionner les hauteurs de chute par la mise en place de rampes, constituées de noyaux argileux, de blocs et de cailloux, en aval des l'obstacles généré par les ouvrages d'arts « rue du commerce » et « rue du lavoir ».
Cf. Annexes, page n°3 et n°9 à 12.

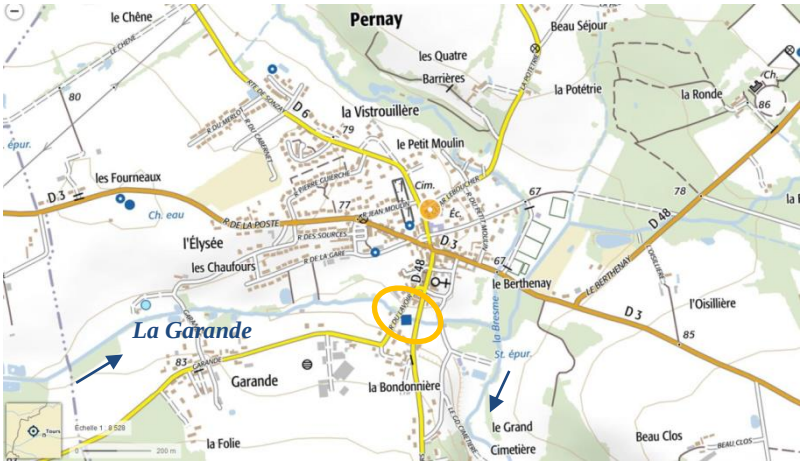

Pont rue du commerce en aval / Lavoir communal à l'amont, Commune de Pernay.

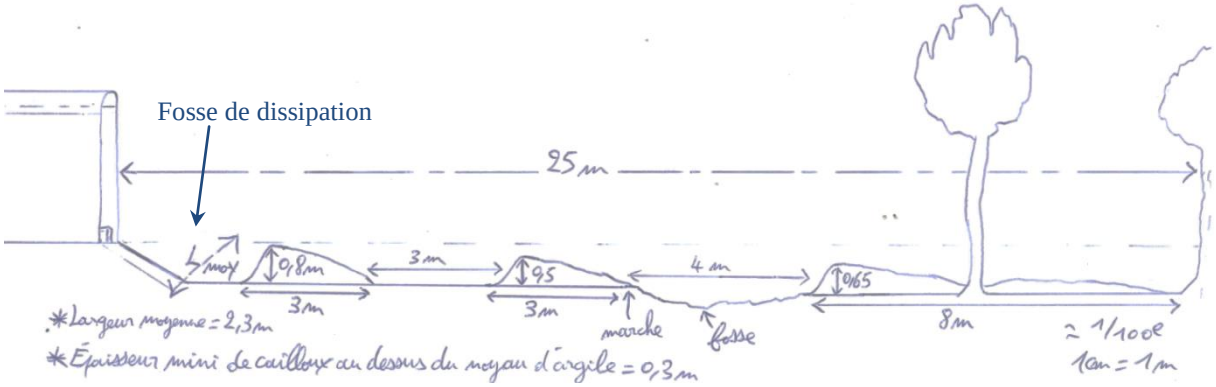

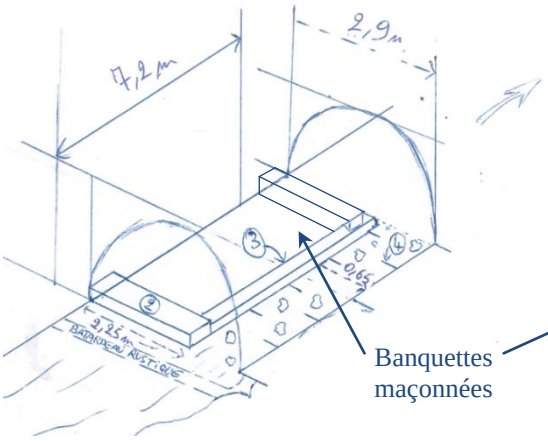

Couplé à la mise en place de banquettes maçonnées sur le radier du pont, ces aménagements ont permis de rattraper les hauteurs de chute et de rehausser la ligne d'eau de 10 à 20cm dans la section d'écoulement préférentiel créée sous les ouvrages d'arts.

La technique mise en œuvre a consisté à recharger le lit en glaise et blocs de pierres pour constituer une 1ère rampe décalée de l'ouvrage, proportionnellement à la largeur du cours d'eau, afin de prévoir une dissipation de l'énergie hydraulique. Les rampes sont façonnées en pente douce dans le sens de l'écoulement et sont composées d'un enchevêtrement de blocs de granulométrie variée, comprise en 80 et 600mm.

Le profil en travers de la rampe présente une forme incurvée de manière à concentrer les débits et garantir une lame d'eau suffisante pour le franchissement piscicole.

Les techniques d'aménagements existantes :

croquis 1 : incision à l'aval d'une buse ou d'un pont avec obstacle à la continuité biologique

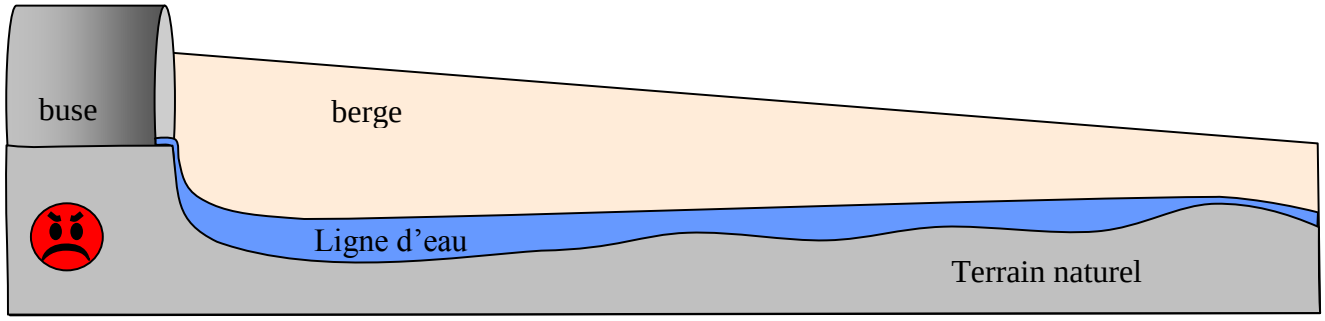

croquis 2 : restauration d'un profil naturel par recharge en matériaux

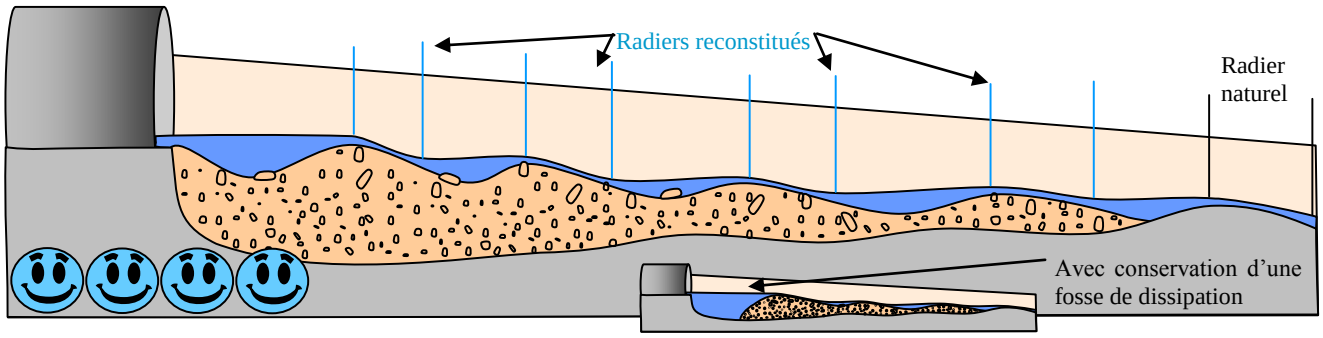

croquis 3 : installation de seuils-radiers

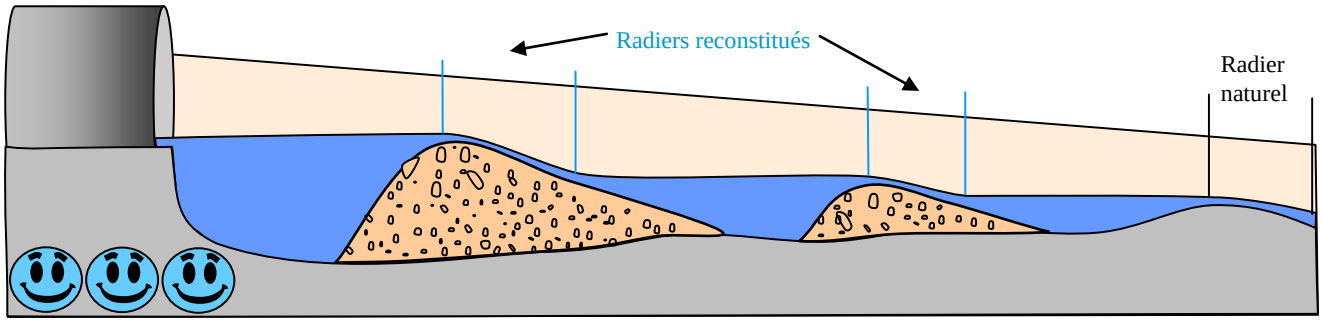

croquis 4 : installation de seuils noyés

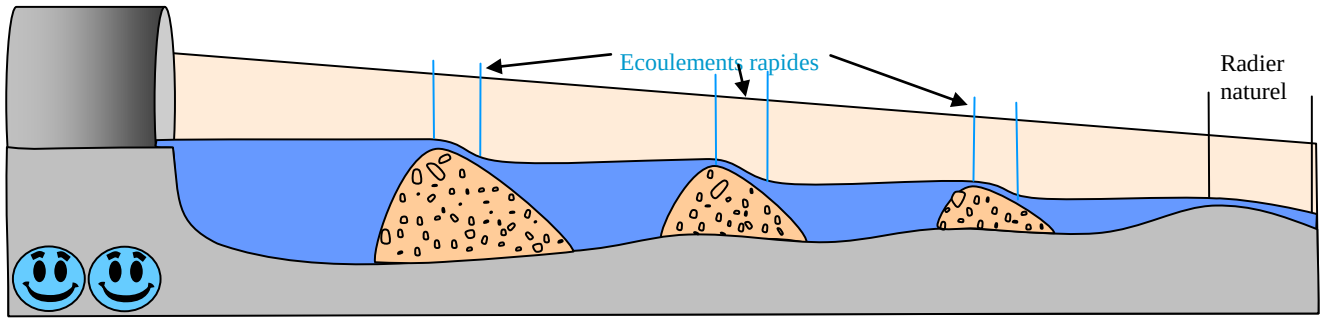

croquis 5: installation d'une rampe en enrochements

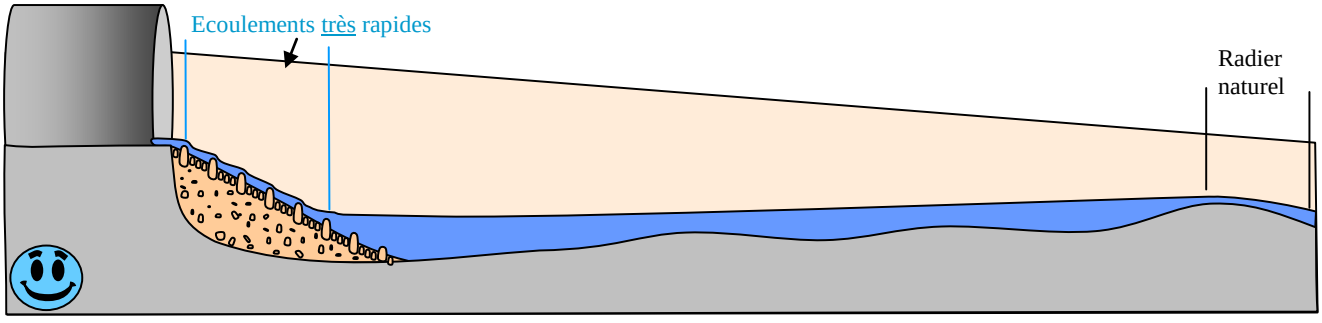

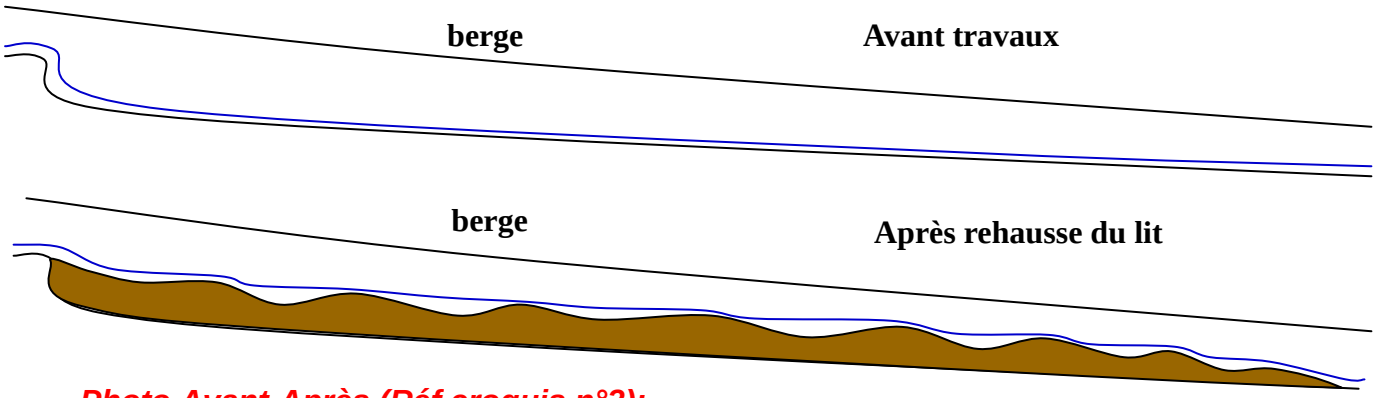

Photo Avant-Après (Réf.croquis n°3):

Avant travaux

Après (rampe amont avec fosse de dissipation)

Avant

Après

Lavoir avant

Lavoir après

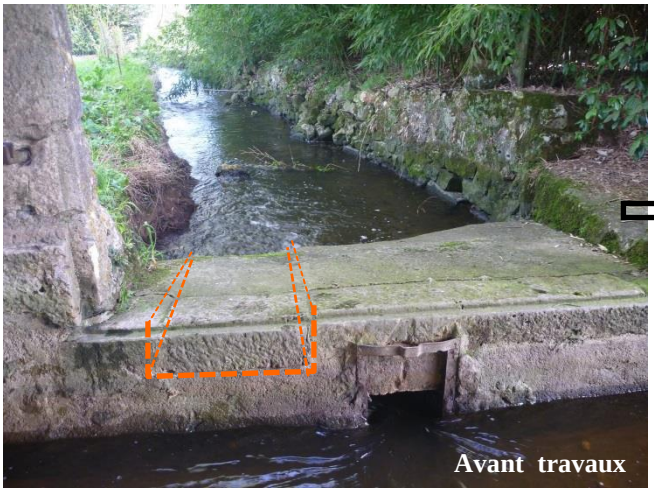

➢ ***<u>Zone n°4</u> : Aménagement des radiers de pont de la RD3 et de la « rue Leboucher » sur la Bresme (Pernay)***

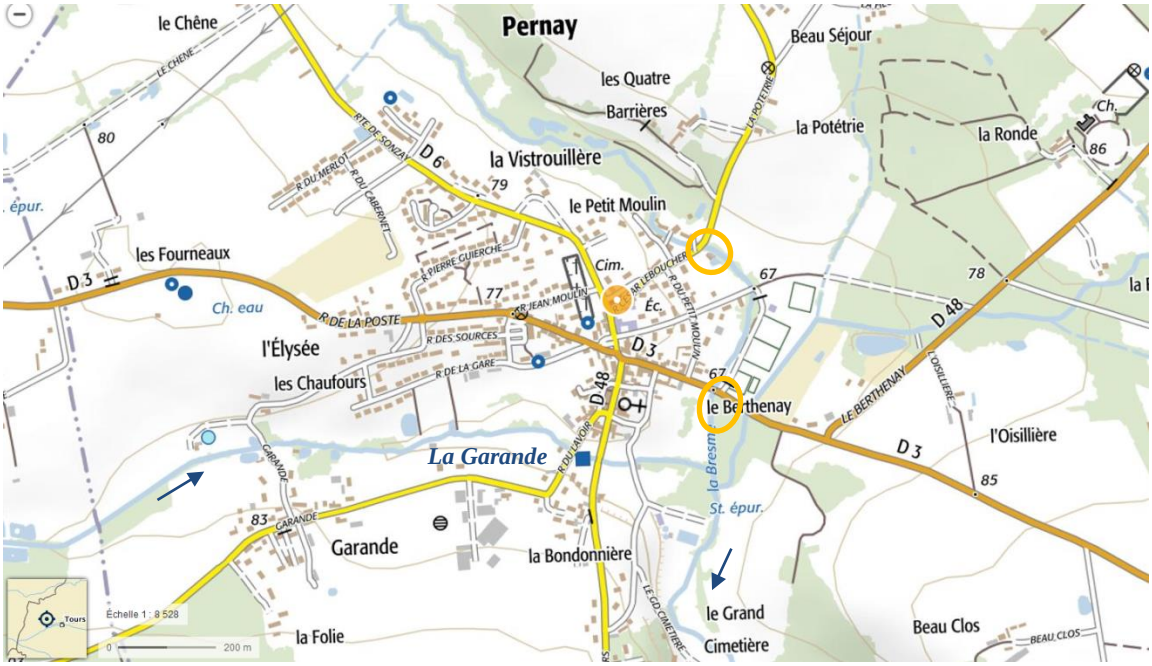

Pont RD3 en aval / Pont rue Leboucher à l'amont, Commune de Pernay.

Les techniques de restauration sont similaires à celles de la zone n°3, hormis le radier de pont de la RD3 qui n'a pas été aménagé pour pincer la lame d'eau et diversifier les écoulements (maçonnerie rustique). Seul l'ennoiement du radier a été privilégié sur ce site.

Photos Avant / Après - Pont de la RD3

Chute d'eau+ incision du lit en aval du radier de pont

Rehausse de la lame d'eau sous ouvrage (RCE)

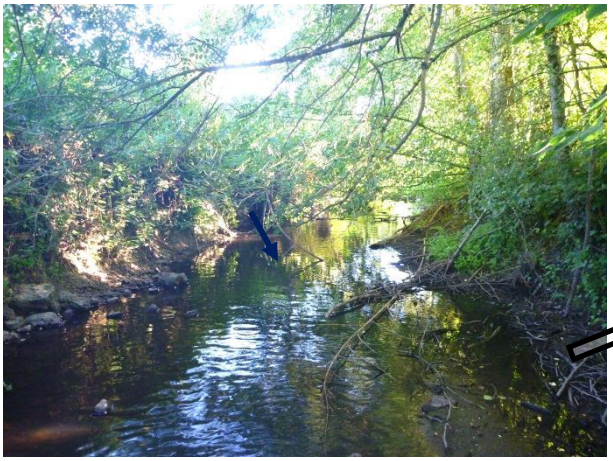

Lit rectifié et gabarit uniforme

Fractionnement de la chute d'eau en plusieurs rampes

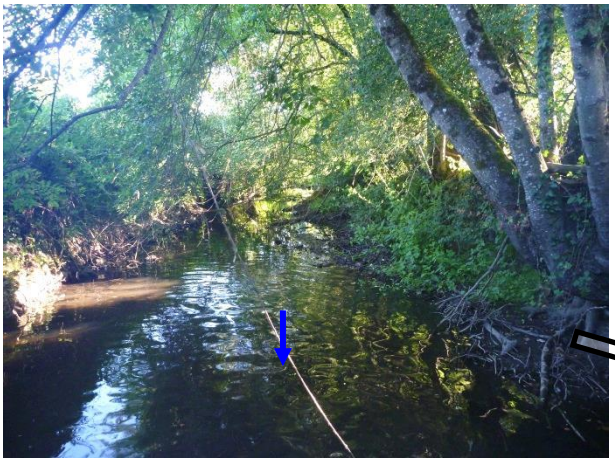

Lit surdimensionné par les curages (faible lame d'eau)

Pincement et rehausse du lit par création de radiers / rampes en enrochement

Lame d'eau insuffisante sous ouvrage (infranchissable)

Lame d'eau rehaussée (continuité écologique restaurée)

Photo Avant-Après (Suite)

Photo Avant / Après – Pont de la rue Leboucher

B. Suivi et surveillance.

Un suivi est réalisé tout au long de l'année sur tous les cours d'eau gérés, dans le but de suivre l'évolution des cours d'eau, des aménagements réalisés, de répondre au mieux aux demandes des riverains et élus locaux, de constater les pollutions, de repérer les zones à risques ou des secteurs à fort potentiel, … .
La sensibilisation et le dialogue avec les riverains constituent une part importante du travail de surveillance.

Exemple : *Suivi de la tenue en période de crue des aménagements réalisés + sècheresse 2019*

Crue décembre 2019 - Surverse sur banquettes récemment aménagées (pas de dégradations constatées à la décrue).

Assec total de la Bresme entre l'ile Buda et la confluence avec la Loire. Suivi de la mortalité piscicole liée à la sècheresse 2019.

Suivi de l'influence des aménagements sur la ligne d'eau à l'amont en période de crue (effet de seuil noyé-dénoyé)

Crue décembre 2019 – écoulements proche du gabarit plein bord de la Bresme à Pernay (pas de dégradations constatées à la décrue sur les rampes aménagées).

C. Veille technique, conseils et montage de dossiers.

Pour toute demande d'un riverain, élu délégué du syndicat ou élu local, concernant un problème hydraulique ou d'entretien ponctuel et d'intérêt particulier, le technicien se tient à disposition et se déplace sur site pour constater le(s) problèmes mentionnés, conseiller, orienter, trouver des solutions techniques et les estimer financièrement, monter les dossiers Police de l'Eau si nécessaire, voire envisager la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur certains travaux pour lesquels l'ANVAL est compétent.

Exemples de veille technique et réglementaire menée auprès :

- Des services techniques de Fondettes et Tours Métropole à propos de l'effondrement du tablier d'un pont sur le ruisseau de Chantelouze à Fondettes (Transmission des données techniques et règlementaires. Élaboration de propositions visant à limiter l'impact sur le milieu aquatique… ex : proposition de remplacement de l'ouvrage d'art vétuste par un dalot pont cadre ancré dans le lit du cours d'eau suivi accompagné d'une recharge en matériaux)
- Des élus de Fondettes suite à une demande d'intervention sur un ouvrage de franchissement de l'ancien « Ruisseau » de Rochebise. Rencontre des parties concernées, analyse de la problématique et de la légitimité des collectivités à intervenir. Rédaction du courrier d'information - ***Cf. Extrait courrier en ANNEXE, page n°27***

III. Communication autour des projets mis en œuvre par le syndicat

A. Animation nature

- Participation à la journée du réseau départemental à Saint Paterne de Racan (Présentation d'un site restauré ; interventions sur le concept de « débit minimum biologique », le Défrichement, la restauration hydromorphologique, les stratégies d'axe de la DDT37 en matière de restauration de la continuité écologique)

- Animations scolaires (prospections des sites restaurés et des accès avec le prestataire pour la mise en œuvre des animations milieux aquatiques, participation aux animations). Bilan des actions réalisées avec l'association couleurs sauvages et les classes de l'école primaire de Pernay (***Cf. Bilan des animations en Annexes, pages n°28 à 32***). Tentatives de rapprochement avec la direction de l'école d'Ambillou pour proposer les animations de l'ANVAL (pas de mobilisation claire de la part des enseignants).

B. Autres actions de communication et développement d'outils support

- Concertation à la demande de et auprès de l'élu référent de la commission géographique Bresme (présentation des projets réalisés, en cours et à venir dans le cadre du contrat territorial de restauration de la Bresme et ses affluents)

IV. Étude du projet de soutien au débit d'étiage de la Boire

La Boire est un milieu aquatique particulier faisant partie intégrante du réseau hydrographique de la Bresme et ses affluents. Jadis, le milieu aquatique de la Boire devait ressembler à une vaste zone humide dans laquelle s'écoulait un petit ruisseau de plaine (ex : un marais). Afin de mettre en culture ces surfaces, la zone humide a été drainée et les ruisseaux collecteurs ont été canalisés pour s'affranchir des débordements réguliers dans la plaine d'inondation.

Le rapport d'étude HALAGE, commandité par le syndicat de la Bresme, a permis d'établir un diagnostic de l'état actuel de la Boire. Il nous informe que la Boire fait partie des milieux aquatiques ayant été fortement modifiés par l'Homme (Drainage, réseau hydrographique tracé au cordeau ; sur-largeur généralisée avec envasement important ; Faible maintien des berges et manque d'ombrage lié au manque de végétation rivulaire…).

A cela, s'ajoute une plus grande vulnérabilité du milieu aux aléas climatiques, avec notamment des étiages plus marqués liés à l'intensité et la durée des sécheresses.

Dans ce contexte, le syndicat de la Bresme prévoyait d'améliorer le fonctionnement hydro-écologique de la Boire à l'étiage par l'apport du débit provenant d'une source totalement court-circuitée par le réseau d'eau pluviale de la commune de Fondettes.

L'opération consiste à raccorder l'écoulement permanent d'une sortie de buse pluviale au réseau de la Boire. Cette action est conditionnée par :

- ☞ le levé topographique pour étudier la faisabilité technique du projet et estimer le volume de terrassement dans le fossé existant permettant de diriger l'écoulement souhaité ; La première phase de levé montre que l'opération serait difficilement réalisable contenu d'une dénivelée trouvée comprise entre 5 et 9cm sur 520 mètres linéaires et notamment de l'obstacle à l'écoulement identifiée au droit de la levée de Loire chez Mme FRANCO (passage busé effondré, en contre-pente par rapport au sens d'écoulement souhaité)
- ☞ la création d'un réseau d'écoulement, à la charge de la commune de Fondettes, sur les emplacements réservés n°40 et 25 au Plan Local d'Urbanisme de Fondettes ;
- ☞ la création de l'ouvrage partiteur en sortie de buse.

–

État du projet en 2019

Le projet est annulé pour les motivations suivantes :

- ☞ Lors de l'étude topographique du réseau réalisée par la société PRISME-TOPO, nous avons constaté la présence d'un linéaire de fossé busé vétuste et partiellement effondré sous une hauteur de remblais d'environ 3 mètres (état susceptible de nuire au bon écoulement des eaux de ruissellement dans ce secteur). Au-delà de ce constat, la capacité hydraulique et le calage altimétrique de cet ouvrage en l'état ne permettrait pas d'assurer la faisabilité technique du projet. Par conséquent, il convient de remédier à ce problème avant d'entamer la suite du projet. Une étude des possibilités alternatives est en cours en lien avec les services techniques et les élus de Fondettes.

- La création du fossé par la commune de Fondettes (espace réservé inscrit au PLU), qui ferait office de jonction jusqu'à la boire, n'est pas réalisée à ce jour et ne pourrait l'être sans que ce problème soit résolu auparavant.

- Les contraintes techniques identifiées lors l'étude topographique sommaire ne permettent pas d'envisager la phase travaux (Buse béton affaissée sur le réseau de fossé au niveau de la parcelle de Mme Franco). Seule une intervention dans le champ de compétence de la commune de Fondettes pourrait permettre la poursuite des opérations (réfection du réseau hydraulique vétuste). Le projet est resté en l'état suite la proposition technique et financière de l'entreprise Bigot.

Devant l'impossibilité de réunir la faisabilité technique et financière du projet, faisant suite aux nombreuses réunions de concertation sur le terrain avec les élus et services techniques de la commune, les membres du comité de pilotage du CTMA Bresme ont validé le principe d'annulation de cette action.

V. Actions transversales

- Les Clapets du Pont de Bresme (Demande de devis pour fourniture de 2 bandes caoutchouc afin de protéger de la pluie les travaux réalisés par les services technique de Luynes). Restauration du clapet centrale (ouverture des charnières, graissage et soudure). Commande de materiel et suivi des travaux en régie municipale
  Il serait préférable à terme que cet ouvrage soit associé à une personne référente pour le suivi et l'entretien mécanique !

- Projet renaturation de la Bresme au complexe hydraulique de Beauvois. Traduction du courrier au propriétaire américain et transmission au Président du syndicat.

☞ Projet d'installation de pompes à museau dans le cadre d'une suppression d'ouvrage avec mise en défens de la pâture pour éviter la divagation du bétail dans le ruisseau de la Garande à Ambillou.

☞ Conseil et aide apporté à la commune de Saint Etienne De Chigny pour la rédaction d'une note de présentation d'un second projet sur le site de l'Ile Buda visant à poursuivre les actions déjà entreprises. La commune a transmis le dossier au conseil départemental dans le cadre d'une candidature à l'appel à projet de la politique départementale de préservation et de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité .

VI. Traitement des données cartographiques

En 2018, une mise à jour des données utilisées dans le logiciel d'information géographique a été réalisée (cadastre, IGN, Ortho plan, base de données zones humides et plan d'eau)

VII. Les journées de formation

- Participation à la journée du réseau régional animé par la région CVL. Cette journée est adressée aux acteurs locaux gestionnaires de milieux aquatiques et a pour objectif de mettre en valeur les opérations portées par la région et les collectivités locales. Elle constitue également un lieu d'échange et de partage d'expériences.

- Suivi d'une formation en sciences sociales adaptées au projet de restauration de cours d'eau et notamment autour des projets de restauration de la continuité écologique (Formation dispensée par l'ASCA et proposée par la DREAL Centre)

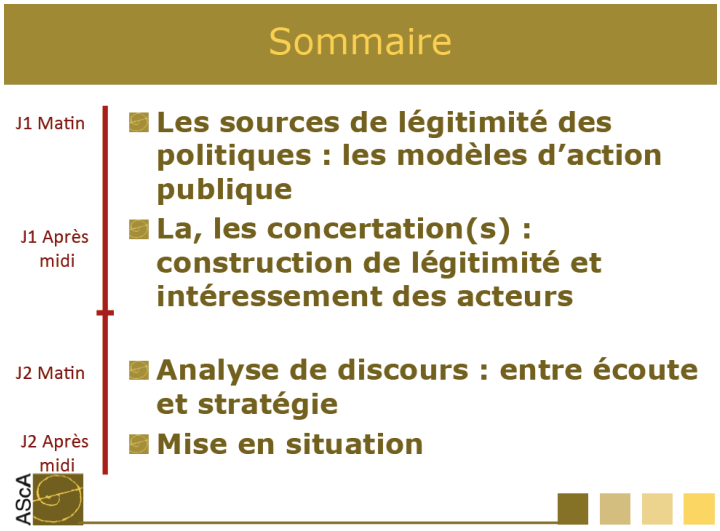

- La réunion annuelle des animateurs gestionnaires de milieux aquatiques organisée par notre partenaire financier, la Région Centre-Val de Loire.

- Le forum des techniciens médiateurs de rivières 2018 (***Cf. ANNEXE, page n°38***). Participation à l'atelier de réflexion sur les processus de prise de décision au sein des collectivités (animé par l'IFREE). Compte-rendu en libre accès ci-après : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/117/18/06-IFREE-Atelier%20participatif-DIALTER-Gouvernance_Forum_rivieres_2018.pdf

VIII. Gestion administrative

☞ Rapport d'activités 2018 (rédaction et présentation aux élus du syndicat).

☞ Rédaction des mémoires explicatifs et préparation des demandes d'aide financière pour les opérations de renaturation du lit de la Bresme et de la Garande, d'effacement de petits ouvrages, d'entretien et de plantation de ripisylve, de communication…

☞ Suivi et participation aux réunions GEMAPI (SIETABR/CCTOVAL, SI.Bresme, SICA, TMVL). Préparation des documents et participation au COTECH et COPIL dans le cadre du projet de fusion des syndicats nord val de Loire (récolte et transmission des données techniques, réglementaires et administratives au SICA et à CCTOVAL).

☞ Réunions du comité syndical (OB, Budget 2019, …).

☞ Préparation des courriers « entretien de la ripisylve » à destination des riverains appelés à participer (+projet de délibération associée). Courriers non envoyés car absence de prise de décision sur le reste à charge. Vu les faibles montants engagés pour les travaux

d'entretien sur le BV Bresme, il pourrait être envisagé que la collectivité prenne le reste à charge.

- ☞ Rédaction des bons de commande pour les différents chantiers (BC, réception de chantier, etc…).

- ☞ Participation aux réunions de suivi avec l'équipe administrative du syndicat pour le déroulé des opérations dans le temps et dans le budget (points sur des opérations en cours et à venir)…

IX. Récapitulatif

Missions	Durée (jours)	Observations
Surveillance et restauration des cours d'eau		
Restauration hydromorphologique	42	Etat des lieux partagé ou non ; Sensibilisation des riverains et des élus ; Abattage/Débroussaillage/Piquetage ; Contrôle des matériaux en carrière et recherche de matériaux locaux ; Préparation et suivi des chantiers ; Réalisation de travaux en régie. Réunion de chantier
Suivi et surveillance	2	
Veille technique, conseils et/ou aide au montage de dossiers	5	Projet de particuliers riverains (ex : hydroélectricité), envasement et curage, entretien de la ripisylve, projet VRD.
Communication autour des projets		
Animation nature	5	Préparation et participation aux animations
Autres actions de communication et développement d'outils de communication	6	
Projet de soutien au débit d'étiage de la Boire	4	
Actions transversales	6	
Traitement des données cartographiques	3	
Formation du technicien	4	
Gestion administrative	38	
TOTAL	**115**	

X. Échéancier 2020

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux de restauration totale et partielle de la continuité écologique						■	■	■	■	■	■	
Action soutien du débit d'étiage de la Boire à Fondettes. Remise en question probable et transfert de l'enveloppe vers une autre ligne travaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux de plantations et installation de clôture						■	■	■	■	■	■	■
Demande d'aide financière 3ème année du CTMA			■	■					■	■		
Travaux d'entretien de la ripisylve											■	■
Mise en place d'une aide à l'animation du CTMA par le biais du service civique					■	■	■	■	■			
Mise à jour des réflexions partagées pour les actions de communication/sensibilisation suite à la création du syndicat de l'ANVAL											■	■